

CAP COIFFURE

PRÉPARATION POSSIBLE EN ALTERNANCE OU EN FORMATION INITIALE

EFFECTIF DE LA CLASSE : 10 MIN - 20 MAX
OUVERT A TOUS AVEC UN NIVEAU 3EME
ACCESSIBLE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP 
INSCRIPTION DE SEPTEMBRE À JUIN

LES PERSONNES DÉJÀ TITULAIRE D'UN DIPLÔME DE NIVEAU CAP OU BAC
SONT DISPENSÉS D'ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

— OBJECTIFS & COMPETENCES

Le CAP coiffure est une Formation professionnelle sanctionnée par un diplôme d'état et permettant d'accéder directement au marché de l'emploi ou à un niveau d'étude supérieur.

Le coiffeur/coiffeuse est un(e) professionnel(le) qualifié(e) dans:

- les techniques de base d'hygiène et de soins capillaires, de coupe, de mise en forme, de coloration, de coiffage sur clientèle féminine et masculine,
- l'accueil de la clientèle,
- le conseil et la vente de service et de produits

Il (elle) gère son espace de travail et participe aux différentes activités de l'entreprise

— DURÉE DE LA FORMATION & CONDITIONS D'INSCRIPTION À L'EXAMEN

LE CAP EN 1 AN

- > Personne de niveau Bac ou plus*.
- > Personne ayant déjà obtenu un CAP ou un BEP du secteur tertiaire*.
- > Personne âgée de 17 ans ou plus au 31 décembre de l'année d'inscription.
- > Demandeur d'emploi.
- > Salarié en reconversion.

LE CAP EN 2 ANS

- > Elèves de niveau 3ème ou seconde

— PARTICULARITÉS DE LA FORMATION À L'EISEC

L' EISEC organise des examens blanc chaque semestre afin de permettre une mise en situation des stagiaires.

— MODALITÉS D'ÉVALUATION

- > Evaluations formatives et sommatives en cours d'année
- > Passage du diplôme d'état. Une session d'évaluation par an en mai/juin

— LES STAGES EN ENTREPRISE

En concordance avec les exigences requises par l'éducation nationale pour valider ce diplôme préparé à l'EISEC, 12 semaines de stages en entreprise sont obligatoires. Les dates des stages sont incluses dans le calendrier scolaire de l'année en cours et validées par une convention de stage passée entre l'entreprise d'accueil, le stagiaire et le centre de formation.

Les stages permettent d'acquérir une première expérience du terrain nécessaire pour orienter au mieux la formation et faciliter l'insertion des élèves dans la vie professionnelle.

* Les titulaires d'un diplôme équivalent ou supérieur au CAP sont dispensés des épreuves du domaine général.

INFOS COMPLEMENTAIRE

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Locaux adaptés aux personnes handicapées et à mobilité réduite. Contacter notre référent handicap Mme Ladmiral au 03 80 66 70 08

POURSUITE D'ÉTUDE

- > Brevet Professionnel de coiffure
- > CAP Esthétique cosmétique
- > CQP Styliste ongulaire

CONTENU DE LA FORMATION

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL :

- > Biologie appliquée
- > Cosmétologie
- > Technologie des appareils
- > Conseils, vente
- > Prévention santé environnement
- > Techniques de coiffure
- > Relation clientèle et participation à l'activité de l'entreprise

ENSEIGNEMENT GENERAL :

- > Français
- > Histoire géographie
- > Math/sciences
- > Anglais

TAUX DE REUSSITE 2023

100% au CAP esthétique
100% au Bac pro esthétique
100% BP esthétique
90% au BTS MECP

— REGLEMENT D'EXAMEN

- > EP1 _Technique de coiffure
- > EP2_ Relation clientèle et participation à l'activité de l'entreprise
- > EG1 _Français, histoire géographie- Enseignement moral et civique
- > EG2_Math_ Physique chimie
- > EG3_Education physique et sportive
- > EG4_Langue vivante
- > EF_ Epreuve facultative d'arts appliqués et cultures artistiques

— PERSPECTIVES DE CARRIÈRE

Les élèves ayant réussi avec succès les différentes épreuves du CAP auront la possibilité de rentrer dans la vie active en tant que coiffeuse ou conseillère de vente en coiffure. Plusieurs secteurs d'activités sont envisageables :

- Coiffeur/coiffeuse en salon,
- coiffeur à domicile
- styliste/coloriste visagiste
-

— DEROULEMENT DE LA FORMATION

La formation CAP étant un diplôme d'état, vous pouvez choisir de réaliser votre formation :

- En alternance en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation : 2 jours de cours le reste de la semaine en entreprise
- En formation initiale toute la semaine à l'école

— HÉBERGEMENT ET RESTAURATION

L'école est en partenariat avec un établissement à proximité pour proposer un service de restauration et d'internat pour les élèves qui le souhaite

— VALIDATION PAR BLOCS DE COMPÉTENCES

L'école/CFA EISEC vous offre la possibilité de préparer la formation du CAP par blocs de compétence afin de s'adapter à vos besoins.

— MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES

Cours théoriques avec supports de formation, vidéo projection et formation pratique en binôme

— FINANCEMENT DE LA FORMATION

EN FORMATION INITIALE EN 2 ANS

Dans ce cas la formation fait l'objet d'un financement individuel par le stagiaire.

Pour les CAP en 2 ans :

Financement individuel (voir grille tarifaire jointe)

EN FORMATION CONTINUE EN 1 AN

Plusieurs possibilités de financement s'offrent à vous en fonction de votre situation (salariée ou demandeur d'emploi)

EN ALTERNANCE

Formation GRATUITE et rémunérée

De **nombreuses solutions de financement existent** en fonction de votre situation au moment de l'entrée en formation.

Pour connaître les possibilités qui s'offrent à vous, n'hésitez pas à **contacter notre secrétariat au 03 80 66 70 08 qui vous accompagnera dans vos démarches.**

FORMATION EN ALTERNANCE

L'école EISEC est CFA depuis juillet 2019, à ce titre elle forme chaque année des apprentis de 16 à 30 ans en contrat d'apprentissage et en contrat de professionnalisation.

— GARANTIE DE L'ALTERNANCE

L'alternance permet de bénéficier d'une expérience professionnelle orientée vers l'avenir et la réussite de votre projet professionnel. Se forger une solide expérience professionnelle L'alternance vous garantit une expérience professionnelle orientée vers l'avenir et la réussite de votre projet professionnel.

— APPRENDRE UN MÉTIER SUR LE TERRAIN

La voie de l'apprentissage permet de se former concrètement sur le terrain avec des professionnels. Et de surcroît, sur des professions d'avenir pour lesquelles les entreprises sont prêtes à investir en temps et en moyens. Ce côté pratique de la formation permet aussi de se rendre compte de la réalité du métier et éventuellement de se réorienter si on découvre que cela ne nous correspond pas vraiment.

— FORMATION GRATUITE ET RÉMUNÉRÉE

En alternance, l'**apprenant perçoit un salaire** calculé sur un pourcentage du SMIC en fonction de son âge, de son niveau d'études, de la durée et du type de contrat signé.

Salarié à part entière de l'entreprise d'accueil, il bénéficie des **mêmes droits que les autres salariés** : protection sociale, congés payés... mais aussi les avantages qui peuvent être proposés comme le 13ème mois, les tickets restaurant, les primes... Le salaire perçu n'est pas imposable dans la limite du SMIC, y compris en cas de rattachement au foyer fiscal des parents.

Une formation rémunérée donc mais aussi gratuite pour l'apprenant ; les frais de formation étant pris en charge par l'OPCO de l'entreprise d'accueil.

— ACCOMPAGNEMENT

En entreprise, les apprenants ne sont pas seuls.

Le maître d'apprentissage (ou le tuteur pour les contrats de professionnalisation) assure le suivi de la formation et fait l'interface entre le jeune, l'entreprise et l'organisme de formation. Cet accompagnement est la garantie d'une bonne transmission des compétences.

A l'EISEC, nous vous proposons un accompagnement personnalisé pour votre recherche d'emploi (aide à la création de votre CV, entraînement aux entretiens d'embauche, aide à la recherche du contrat d'apprentissage...).

Notre CFA propose des conditions d'apprentissage idéales pour l'alternance (section limitée en nombre d'alternant, plannings adaptés aux rythmes des entreprises, formateurs professionnels) des plateaux techniques parfaitement équipés, aux dimensions humaines, le tout dans un environnement agréable et convivial.

N'hésitez pas à contacter notre référent apprentissage Mme Lebrès au 03 80 66 70 08